

# ----- 3<sup>eme</sup> FESTIVAL DES 3 'O' ----- ----- NIMES -----



## **Règlement Concours Photo 2017**

### **Article 1 : Qui peut participer ?**

Ce concours s'adresse aux plongeurs licenciés à la FFESSM.

Il n'a pas de thème imposé, l'idée est de permettre aux photographes de mettre au grand jour, les émotions vécues lors de leurs plongées en eau douce ou en mer. Surprenez-nous !

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- Ne présenter que des œuvres dont il est l'auteur.
- Manifester un intérêt pour l'environnement et à justifier d'un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.

### **Article 2 : Participation**

La participation au concours est de 10€ pour chaque catégorie :

- Ambiance
- Macro
  
- Série thématique

Le photographe peut s'inscrire dans 1,2 ou 3 catégories :

### **Article 3 : Photos**

Les images doivent être au format Jpeg, ne comportant ni marge, ni copyright, ni inscription.

Aucune image ne peut être présentée 2 fois.

Les images doivent être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées.

Chaque concurrent, au moment de l'inscription, choisira la catégorie dans laquelle il souhaite participer.

#### **CATEGORIE AMBIANCE (2 photos maximum par candidat) => Tarif 10 €**

- Image ambiance (photo grand angle / plan large) : 1 à 2 photos maximum par candidat

Les fichiers seront nommés sous la forme « AMBIANCE-X-Nom-Prénom ».Jpeg :

- « X » correspond au numéro d'ordre : un chiffre chronologique de 1 ou 2.

#### **CATEGORIE MACRO (2 photos maximum par candidat) => Tarif 10 €**

- Image macro (photo rapprochée ou macro photo) : 1 à 2 photos maximum par candidat

Les fichiers seront nommés sous la forme « MACRO-X-Nom-Prénom ».Jpeg :

- « X » correspond au numéro d'ordre : un chiffre chronologique de 1 ou 2.

**CATEGORIE SERIE THEMATIQUE (1 série thématique par candidat) => Tarif 10 €**

Il s'agit d'une suite homogène, chronologique ou harmonieuse de 5 images maximum sur un même thème. La série doit avoir un titre.

Les fichiers seront nommés sous la forme « SERIE-TITRE-X-Nom-Prénom ».Jpeg :

- « TITRE » correspond au titre de la série
- « X » correspond au numéro d'ordre chronologique d'affichage de la photo: de 1 à 5

#### **Article 4 : Dépôt des photographies**

- Les photographies doivent être envoyées par WETRANSFER (service gratuit <http://wetransfert.com>) à l'adresse suivante : [envoifestivalgard@gmail.com](mailto:envoifestivalgard@gmail.com)

- Les frais d'inscriptions peuvent s'effectuer :

⇒ **par chèque à l'ordre du Codep'Gard,**

⇒ adressé chez :

*Jean Marc Molimard*

*Festival des 3'O*

*424 route du Pont du Riu Gattigues 30 700 AIGALIERS*

Les inscriptions et dépôts des photographies seront réalisés **jusqu'au DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017** (cachet de la poste faisant foi).

Toute photographie et inscription reçue hors délais ne sera pas prise en compte par le jury.

#### **Article 5 : Restrictions**

Une photographie déjà primée lors d'un précédent concours au Festival des 3 « 0 » ne pourra pas être représentée.

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Les membres du jury photos ne peuvent pas participer au concours photo.

#### **Article 6 : Palmarès**

Le jury photo sera composé de 3 personnes. Les décisions du jury seront sans appel.

Le palmarès sera prononcé en public, sur le lieu de la manifestation, lors de la cérémonie de remise de prix du Festival des 3 »O» **le samedi 09 Décembre 2017.**

#### **Article 7 : Droit de propriété intellectuelle et utilisation des photographies**

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise le Festival des 3 «O» à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du festival.

#### **Article 8 : Divers**

Le Festival des 3 »O» traitera des éventuels problèmes techniques liés au dépôt des images ou, pour toute autre question concernant votre participation.

Dans ce cas veuillez contacter :